

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1958

A V I S

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 6 Milliards de Francs
R.C. : Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. : 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1958

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- MM. FARNIER (Charles), *Président.*
GAUSSEL (Georges), *Administrateur, Président Honoraire.*
LAURENT (Charles), *Vice-Président.*
BOISSARD (Henri), *Administrateur.*
DAVEZAC (Henry), —
GONON (Maurice), —
JAMET (Adrien), —
LANDAIS (Georges), —
LONDOCHE (Henri), —
MASSOT (René), —
PERNOT (Alexandre), —
POILAY (Edwin), —
-

DIRECTION GÉNÉRALE

- MM. BIZOT (Henry), *Directeur Général.*
BOYER (Jean), *Administrateur honoraire, Directeur Général-adjoint.*
BOYER (Paul-Albert), *Directeur Général-adjoint.*
-

CENSEUR

- M. HUGUES (André).
-

COMMISSAIRES AUX COMPTES

- MM. BOUVIER (André). LELEU (Raymond).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

Le trouble qui caractérise notre temps ne s'est guère atténué en 1958. Le recul de l'activité économique s'est manifesté dans de nouveaux pays. Les cours de plusieurs matières premières ont baissé. Le café, la laine, le pétrole, ont été particulièrement atteints. Les échanges internationaux ont fléchi et certaines monnaies ont été éprouvées. Toutefois, des signes de reprise ont commencé à se faire jour. La hausse brutale du cuivre, la fermeté des marchés financiers semblent annoncer un revirement.

Aux États-Unis, le gouvernement s'est efforcé par diverses mesures financières de mettre un terme à la diminution de la production industrielle et la situation s'est améliorée dans les derniers mois de l'année. Les pouvoirs publics avaient à lutter contre la diminution des débouchés intérieurs et extérieurs des charbonnages, la baisse d'un quart de l'activité des aciéries, les difficultés du textile et de la construction mécanique, la mévente exceptionnelle dans l'industrie automobile. Le commerce extérieur, pourtant animé par la politique de soutien des pays étrangers, montrait moins d'excédent et la balance des paiements marquait un déficit. La rapidité même avec laquelle s'était produite la récession a facilité le redressement

*

d'un pays toujours prêt à faire confiance à son destin. Les revenus des agriculteurs ont augmenté tant du fait d'excellentes récoltes de céréales que du maintien de l'aide gouvernementale. Les stocks de coton se sont allégés, la productivité des entreprises s'est améliorée, les projets d'investissement ont été revus et sélectionnés. Les capitaux disponibles ont trouvé certaines occasions d'emploi dans la construction immobilière, ils se sont ensuite orientés vers la Bourse où la hausse des actions a dépassé toute prévision. Les autorités monétaires, après avoir ramené le taux d'escompte de 3 % à 1 3/4 % en avril, l'ont relevé à 2 1/2 % en octobre pour contenir une poussée dont l'ampleur justifiait certaines mesures de précaution contre une inflation renaissante.

L'Europe, jusque-là épargnée, a commencé à subir les effets de la crise. Dans plusieurs pays, à l'expansion ont succédé une stabilisation, puis un recul. Ces circonstances si peu favorables n'ont pas facilité la mise en place prévue pour le 1^{er} janvier 1959 de la Communauté économique européenne groupant l'Allemagne, l'Italie, les trois pays du Bénélux et la France. Les houillères souffrent d'une crise que la Haute Autorité du charbon et de l'acier n'a pas réussi à conjurer. Les organismes chargés de gouverner la Communauté ont été néanmoins installés et la Banque européenne d'investissement, qui doit apporter son concours à un effort commun d'adaptation, a marqué, par la prudence de sa politique, son désir de ne rien faire qui puisse porter atteinte à l'équilibre des divers marchés financiers. L'Union européenne de paiement a été dissoute et un accord monétaire a été mis en œuvre. Les négociations conduites en vue d'instituer une zone de libre-échange étendue aux onze autres membres de l'Organisation européenne de coopération ont fait apparaître des différences de conception et d'intérêt et n'ont pas permis de dégager encore une solution satisfaisante pour tous.

En Grande-Bretagne, la permanence d'une situation économique encore difficile contraste avec le redressement financier. Les stocks de charbon se sont accrus sur le carreau des mines, la production d'acier a diminué ; il a été édifié moins de logements. Seule l'industrie automobile fait exception.

Le chômage, variable selon les industries et les régions, s'est étendu. Les prix sont néanmoins demeurés stables, les échanges extérieurs ont pu être maintenus en équilibre, les avoirs en devises se sont accrus, la confiance dans la monnaie s'est affirmée et le gouvernement du Royaume-Uni a pu se faire le champion du retour à la convertibilité. La Banque d'Angleterre a ramené par étapes son taux d'escompte de 7 % à 4 %, cependant que les restrictions de crédit, précédemment mises en application, ont été partiellement levées.

L'Allemagne n'a pas vu sa prospérité profondément menacée. Les charbonnages et les aciéries ont souffert ; par contre, les entreprises de construction électrique et de produits chimiques ont poursuivi leur essor et les ventes d'automobiles ont atteint des niveaux records. Les chantiers navals allemands ont ravi à la Grande-Bretagne la deuxième place dans le monde quant au tonnage de navires lancés. Grâce à la diminution des importations, la balance commerciale est, comme les années précédentes, demeurée créditrice. Malgré d'importantes sorties de capitaux, les réserves de devises ont été portées à un niveau jamais atteint, elles ont permis à l'Allemagne d'étendre la convertibilité de sa monnaie à ses propres nationaux, consacrant ainsi la restauration du mark. L'épargne s'est reconstituée, les taux se sont détendus, les émissions d'obligations ont doublé de volume et les marchés financiers ont été animés.

En France, de profonds changements ont permis de dissiper certaines illusions et de porter remède aux effets de plusieurs années de facilité et d'inflation. Ayant trop longtemps consommé plus qu'il n'épargnait, acheté au dehors plus qu'il ne vendait, le pays dont l'activité ne s'était jamais ralentie devait faire face au printemps à l'épuisement de ses réserves de change et de ses possibilités de crédit à l'étranger. Faute de pouvoir importer les matières premières indispensables, il craignait d'avoir à affronter un arrêt de la production et un chômage étendu. Le redressement des affaires publiques a rétabli la confiance et le pays tout entier en a bénéficié.

L'année a été peu profitable aux agriculteurs. La récolte de blé qui

s'annonçait exceptionnelle a souffert des intempéries et les modifications apportées au décompte du prix du blé ont déçu les cultivateurs. Les vendanges ont été inférieures à la normale et le désordre a régné sur le marché du vin dont le fonctionnement a été parfois paralysé ; les cours, en hausse pendant le premier trimestre, sont retombés en fin d'année.

L'activité industrielle qui a atteint son maximum en mai est revenue par la suite aux niveaux de l'année précédente sans pouvoir s'y maintenir.

La production minière s'est développée. Grâce à un rendement encore en progrès, l'extraction du charbon a dépassé ses records précédents, mais la baisse des ventes en dépit d'une forte réduction des importations a entraîné le doublement des stocks. La consommation des produits pétroliers n'a cessé de croître, la production du gaz naturel a doublé et l'édification du complexe industriel destiné à être alimenté par les réserves de Lacq s'est poursuivie. En Afrique, les recherches de gisements et la construction des pipe-lines africains ont été poussées et le développement économique de l'Algérie est au centre de tous les programmes d'avenir.

La sidérurgie a augmenté ses fabrications et ses ventes à l'étranger grâce à des prix nettement concurrentiels. L'industrie automobile a accueilli aussi ses débouchés notamment vers les pays à monnaie forte. La chimie organique n'a cessé de se développer en offrant aux utilisateurs une gamme de produits toujours plus étendue. Plusieurs nouvelles usines d'aluminium s'édifient en France et en Afrique. Le bâtiment ne s'est pas ralenti et le gouvernement a marqué son désir de favoriser la construction en facilitant par la formation de sociétés conventionnées le recours aux capitaux privés dans un domaine où la faiblesse des loyers ne permettait plus leur intervention. D'autres branches ont été moins heureuses, notamment la construction mécanique, celle des appareils ménagers et le textile où la baisse d'activité a provoqué des licenciements et une réduction des horaires.

Le commerce est demeuré actif. La hausse des prix s'est d'abord poursuivie à un rythme que le jeu des indexations tendait à accélérer. Les pou-

voirs publics qui n'avaient jamais accepté qu'à contrecœur un système qui amplifie les conséquences de l'inflation y ont mis fin en interdisant à l'avenir son application ; les exportations se sont développées et le quatrième trimestre a marqué un net progrès vers l'équilibre de la balance commerciale. La balance des paiements s'est améliorée.

Le gouvernement s'est attaché au redressement des finances publiques. Si les efforts tentés pour arrêter brutalement l'accroissement des dépenses ont été contrariés par la nécessité de maintenir un lourd effort militaire, l'augmentation des recettes a permis de réduire l'impasse budgétaire. Divers aménagements fiscaux sont intervenus. L'émission d'un grand emprunt national, les rentrées d'or et de devises, l'excédent des versements dans les caisses d'épargne ont fourni au Trésor les disponibilités qui lui étaient nécessaires.

Les mesures d'assainissement prises dans tous les domaines ont ainsi porté leurs fruits. La position débitrice de la France à l'Union européenne de paiements s'est encore accrue, mais à un rythme ralenti et, en fin d'année, l'alignement du franc, réalisé en accord avec le Fonds monétaire international, a assuré l'équilibre des prix entre la France et les pays étrangers. Les engagements pris envers l'Organisation européenne de coopération économique ont conduit à libérer une grande partie des importations. La convertibilité externe du franc a été rétablie, plaçant ainsi le pays dans les meilleures conditions pour aborder l'ouverture du marché commun. Les tensions apparues sur le marché monétaire en juin et en juillet se sont résorbées et le taux d'escompte officiel a pu être abaissé d'un demi-point en octobre.

Les règles rigoureuses auxquelles les banques ont été soumises ont pesé moins lourdement sur les affaires. Si chaque banque a été tenue de limiter ses encours à la moyenne des niveaux atteints à la fin de l'année précédente, les facilités supplémentaires accordées en faveur des exportations ont assoupli cette obligation. Les règles relatives aux plafonds de réescompte et au maintien d'un portefeuille minimum en bons du Trésor n'ont

pas été modifiées mais les recours à l'institut d'émission sont demeurés dans des limites modérées.

Notre établissement s'est attaché à satisfaire les besoins de ses clients en tirant parti au maximum des facilités de réescompte offertes pour certaines catégories d'effets. Nous avons en particulier accru notre intervention dans les opérations de commerce d'exportation tant pour le préfinancement des marchés que pour la mobilisation des créances nées. Nos crédits à moyen terme se sont développés. Notre service du marché commun s'emploie à renseigner nos clients et à leur faciliter, grâce à l'obligeance de nos correspondants, une entrée en rapport avec les maisons susceptibles de nouer avec eux des relations d'affaires. Nous avons enfin participé avec trois autres banques et une maison de commerce à la constitution de la Compagnie intercontinentale commerciale et financière qui se charge d'aider les grandes entreprises à accroître leurs exportations.

Conscient de la nécessité qui s'impose au pays de rétablir un courant soutenu d'épargne, notre établissement a placé au premier rang de ses préoccupations la recherche des dépôts. La création de comptes spéciaux jouissant d'intérêts à 2,25 % ou à 2,75 %, la réduction des frais, la possibilité offerte aux détenteurs de carnets de chèques d'effectuer des retraits à vue dans la limite de 50.000 francs à n'importe quel guichet ont été autant de facilités complémentaires offertes au public, dans un ensemble de mesures dont une large publicité a souligné l'importance. Nos efforts ont été récompensés par une sensible augmentation des dépôts. Pour accroître nos possibilités de contact avec les milieux provinciaux, nous avons ouvert des sièges permanents à Château-Thierry et à Pauillac, où nous avons racheté des banques locales, ainsi qu'à Sarcelles et à Puteaux. Le nombre de nos bureaux saisonniers et périodiques a été systématiquement augmenté. Nous avons reconstruit l'agence de Vire, sinistrée en 1944, bâti un nouvel immeuble à La Rochelle, modernisé notre installation à Toulouse, refait nos agences de la Côte d'Azur, manifestant ainsi notre désir d'améliorer sans cesse les conditions de réception de notre clientèle. Enfin, nous avons ouvert une

agence à Alger pour associer notre établissement au développement de l'Algérie. La Banque de l'Algérie à laquelle nous lient tant d'anciennes relations a facilité cette installation en nous logeant dans un immeuble lui appartenant avant que nous puissions prendre place dans le local que nous avons acquis rue Michelet. Nous tenons à lui exprimer notre gratitude comme nous remercions toutes les entreprises qui nous ont si aimablement apporté leurs affaires sur cette place.

Notre compartiment des affaires financières a été actif. Il a prêté son concours à l'État lors de l'émission de l'emprunt, à l'Électricité de France, aux Charbonnages de France, au Gaz de France, à la Société nationale des chemins de fer français, au Crédit national, au Crédit foncier de France ainsi qu'à des groupements et à de nombreuses sociétés industrielles privées. La quasi-totalité des obligations émises en 1958 a été assortie d'avantages particuliers : indexation, participation aux bénéfices, faculté de conversion en actions et le rendement à l'émission s'est maintenu à des taux élevés, souvent supérieurs à ceux de l'année précédente. Par contre, les mesures de redressement prises à la fin de l'année ont permis une amélioration de la tendance qui s'est progressivement accentuée dans les premiers mois de 1959. Depuis lors, aussi bien les grands emprunteurs du secteur public ou semi-public que les sociétés privées ont pu renoncer à l'indexation du capital et conformément au vœu du ministre des finances offrir seulement des primes de remboursement fixes ou croissantes, revenant ainsi aux formules classiques des périodes de stabilité financière. La bourse a été peu active. Les cours des actions et des obligations sont demeurés en moyenne au-dessous de ceux de l'an dernier jusqu'à la fin de l'année où l'alignement monétaire a provoqué une hausse générale.

Nous n'avons pas relâché notre effort en vue d'accroître l'efficacité de notre organisation intérieure. Nous avons spécialisé certains de nos collaborateurs dans l'examen de ces problèmes ; leur activité a permis la réalisation de plusieurs réformes génératrices d'économies et qui tendent toutes à servir les clients mieux et plus vite. Nous avons également mis à l'étude

l'emploi d'un grand ensemble électronique qui ouvre des perspectives nouvelles à l'exécution des travaux administratifs. Ainsi notre maison manifeste sa vitalité et sa volonté de s'adapter constamment à l'évolution de la technique ; elle améliore en même temps la valeur de ses agents, grâce à un enseignement professionnel méthodiquement organisé.

A Madagascar, l'année 1958 a été marquée par la naissance d'un nouveau régime politique. La mise en place des institutions de la République malgache, qui a adhéré à la Communauté, est aujourd'hui réalisée. Au point de vue économique, la situation a été bonne pour le pays qui a malheureusement été éprouvé au début de 1959 par des cyclones successifs. La récolte du café a fléchi par rapport à l'année précédente, mais les productions de riz et de sucre sont en progrès. Les exportations se sont développées et le déficit de la balance commerciale a été réduit d'un tiers. Nous avons continué à apporter notre concours à notre ancienne clientèle ; nous avons également participé au financement d'industries nouvelles et à la création d'un syndicat d'études pour l'extension de la culture du coton dans le cadre du programme général établi en vue du développement de l'île, à la fortune de laquelle nous sommes associés maintenant depuis près de 70 ans.

Notre département des relations étrangères n'a cessé d'accroître, par des contacts personnels, les rapports qu'il entretient avec ses correspondants étrangers. Ses publications, le bulletin à l'usage des exportateurs, l'index statistique de la situation économique française et de commerce extérieur de la zone franc, ont été appréciées et le nombre de nos opérations avec l'étranger s'est accru sensiblement. Comme nous l'avions déjà fait à Buenos Aires depuis longtemps, nous avons installé à Sao Paulo, au Brésil, un représentant permanent.

La Tunisie reste pour nous le pays où notre établissement a été le premier à s'installer, dont nous avons dirigé depuis plus de soixante-dix ans les opérations sur le marché financier, où nous avons toujours été et sommes restés les correspondants de l'institut d'émission. Les liens qui nous attachent à elle en dépit des difficultés actuelles demeurent vivaces. Nous avons

ouvert en 1958 un bureau de quartier à Tunis, à proximité de la Médina. Si les circonstances générales et la disparité monétaire intervenue en fin d'année n'ont pas facilité nos opérations, l'activité de nos sièges s'est, dans l'ensemble, maintenue.

La Belgique a été éprouvée par le ralentissement des exportations, le fléchissement de l'activité industrielle et la baisse des prix de gros. En revanche, l'Exposition universelle internationale a stimulé les transactions commerciales et le tourisme. Notre agence de Bruxelles a modernisé son installation, révisé ses méthodes de travail, étendu ses relations ; ses efforts lui ont mérité un accroissement de ses dépôts et une amélioration de ses résultats.

A Londres, l'agence a recueilli des dépôts de France et de divers pays étrangers. Elle a accru ses concours aux filiales anglaises d'importantes sociétés françaises. Son volume d'affaires a grandi mais son profit final s'est réduit, notamment en raison d'un versement exceptionnel que nous avons consenti en vue de revaloriser les retraites du personnel.

En Inde, dans le domaine économique, le second plan quinquennal est demeuré la préoccupation essentielle du gouvernement, mais celui-ci a dû restreindre les importations non indispensables en raison de la pénurie de devises. La participation des entreprises françaises au programme d'équipement a été favorisée par l'accord de coopération économique et technique conclu le 23 janvier 1958. Nos agences de Bombay et de Calcutta ont continué à apporter leur concours à leur clientèle non seulement par des financements ou des cautions, mais encore, grâce aux contacts qu'elles ont pu, comme seule banque française dans ce pays, lui procurer avec les autorités publiques et les administrations intéressées. Pour compléter cette organisation, nous avons installé à New-Delhi une représentation permanente qui a, dès ses débuts, rendu des services appréciés.

En Australie, les circonstances atmosphériques ont contrarié la production de la laine, dont la baisse des prix n'a pas facilité la vente, et la

campagne de 1958 a donné des résultats médiocres. Nos agences ont financé une large part des expéditions à destination de la France qui reste le troisième pays acheteur de laine. Elles ont travaillé également avec l'Italie, l'Allemagne et la Belgique. Elles sont aussi venues en aide aux industries françaises désireuses de s'implanter sur ce marché. Au mois de septembre, notre direction générale a présidé au transfert de notre agence de Sydney dans un immeuble acquis par notre établissement et nous avons ouvert quelques mois plus tard un bureau dans la même ville à Pitt Street, dans le quartier des lainiers. Nos résultats ont été satisfaisants, compte tenu des circonstances difficiles dans lesquelles l'exercice s'est déroulé.

Les accords signés au mois d'août entre la France et la République Arabe Unie ouvrent aux établissements dont les succursales en Égypte ont été séquestrées et, comme les nôtres, nationalisées, la possibilité d'exercer un recours contre les modalités financières de ces opérations. Un de nos représentants étudie au Caire la solution de ces problèmes. Nous participons aux opérations de compensation qui s'opèrent en attendant que des rapports commerciaux normaux soient rétablis entre les deux pays.

La French American Banking Corporation a prêté un concours important au financement des transactions entre la France et les États-Unis. Le nouveau local dans lequel elle est installée à New York offre à nos clients et aux visiteurs venant de France tous les services qu'ils sont en droit d'attendre d'un établissement dont le crédit, l'expérience et les relations s'appuient sur près de quarante ans de fonctionnement.

Nous tenons, enfin, à rendre hommage au dévouement dont notre personnel n'a cessé de faire preuve. La durée hebdomadaire du travail a été réduite d'une heure un quart. Les salaires sont demeurés inchangés au niveau fixé par la convention collective, mais une prime spéciale a été accordée au mois de juin à l'occasion des efforts que chacun a fournis pour le placement de l'emprunt et une autre mesure exceptionnelle a été prise en fin d'année. Nous avons continué à employer la contribution légale de 1 %

des salaires en prêts à des agents désireux d'accéder à la propriété ou en subventions à des organismes de construction.

Nous nous félicitons de l'esprit de collaboration qui anime le Comité central d'entreprise et les comités d'établissement. Sur le plan social, nous tenons plus particulièrement à signaler le succès grandissant des quatre colonies de vacances confiées à la gestion du premier et qui s'enorgueillissent d'avoir accueilli 1.252 enfants en 1958.

Le bilan analysé par nos commissaires a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions. Toutes les créances reconnues douteuses, les acquisitions d'immeubles à l'exception d'un montant de 5 millions de francs incorporé à l'actif dans le seul objet de permettre au moment de l'introduction du nouveau franc l'arrondissement du poste intéressé de notre bilan, les dépenses d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les achats et installations de matériel ont été amortis.

La valeur réelle de notre portefeuille-titres demeure très supérieure au montant pour lequel il figure au bilan.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 459.436.702 francs comprenant la totalité des résultats obtenus tant par nos sièges de France, d'Algérie et de Madagascar que par nos agences d'Angleterre, d'Australie, de Belgique, d'Inde, de Monaco et de Tunisie.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945 modifié par la loi du 17 mai 1946, soit 43.257.194 francs correspondant à une attribution de 67,59 francs au profit de chacune des 639.994 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde bénéficiaire de 416.179.508 francs auquel nous vous proposons de

donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— A la réserve statutaire : 5 % de 416.179.508.....Fr.	20.808.975
— Aux parts bénéficiaires, un supplément du minimum d'intérêt garanti : 132,41 francs par part, pour porter le total de l'attribution à 200 francs brut, ce qui représente	84.741.606
— Aux 800.000 actions de 3.750 francs transférées à l'État	210.000.000
— Au Conseil d'administration	5.000.000

Les droits des parts de fondateur ont été calculés selon les stipulations des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au premier paragraphe de l'article 26 des nouveaux statuts ; un dividende brut de 206,145 francs reviendra à chacune des 15.076 parts restant en circulation et cette répartition absorbera un montant de 3.107.847 francs.

Il restera un reliquat disponible de 92.521.080 francs qui s'ajoutera au solde du report à nouveau des exercices précédents, lequel passera de 245.891.742 francs à 338.412.822 francs.

Le développement de nos affaires et les dévaluations successives rendent nécessaire l'aménagement de nos ressources propres.

A cet effet, nous vous proposons :

1° de transférer des provisions devenues disponibles pour un montant de 1.453.697.645 francs et une partie, soit 300 millions de francs, du report à nouveau, au poste général « Réserves » qui, compte tenu d'une partie de la Réserve spéciale de réévaluation et de la Réserve de reconstitution des immobilisations détruites par faits de guerre, se trouverait porté à 4 milliards de francs.

2° d'augmenter le capital social de 3 milliards de francs, son montant actuel, à 6 milliards de francs au moyen de l'incorporation audit capital de la somme de 3 milliards de francs prélevée sur les réserves, à savoir :

— Réserve spéciale de réévaluation	Fr. 1.565.300.304
— Réserve de reconstitution des immobilisations détruites par faits de guerre	Fr. 119.403.794
— Autres réserves	Fr. 1.315.295.902

Après ces prélèvements, le poste « Réserves » serait porté au bilan pour 1 milliard de francs.

Cette opération serait réalisée par l'échange des 800.000 actions actuellement existantes d'une valeur nominale de 3.750 francs, contre 600.000 actions d'une valeur nominale de 10.000 francs ;

3° de conserver aux porteurs de parts de fondateur l'intégralité des droits qu'ils tiennent des statuts. Leur droit aux dividendes annuels resterait calculé tel qu'il existe actuellement en fonction d'un capital de 400 millions de francs. En cas de liquidation, le boni à partager entre les actions et les parts serait déterminé par le reliquat subsistant après remboursement d'un capital de 400 millions de francs, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires et prélèvement au profit exclusif des parts de la portion de réserves correspondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente capitalisation et de celle du 8 juin 1955.

* * *

Corrélativement, nous vous proposons de modifier comme suit les articles 4 et 26 de nos statuts :

ARTICLE 4. — *Premier alinéa :*

« Le capital est fixé à 6 milliards de francs ; il est représenté par 600.000 actions de 10.000 francs nominal qui sont la propriété de l'État en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

ARTICLE 26. — *Premier alinéa :*

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu des résolutions prises par la commission de contrôle des banques les 8 juin 1955 et 10 juin 1959 à la suite des augmentations du capital, élevé d'abord de 400 millions à 3 milliards de francs, puis porté ensuite de 3 milliards de francs à 6 milliards de francs, le compte de profits et pertes est établi par inscription : ... »

Le reste de l'article sans changement.

Les mandats de MM. Georges GAUSSEL et Edwin POILAY, administrateurs, ont été renouvelés. M. René VIGUIÉ qui n'avait pas sollicité le renouvellement du sien a été remplacé par M. Georges LANDAIS.

Depuis la clôture de l'exercice, M. GAUSSEL a, pour des raisons personnelles, exprimé le désir de résigner ses fonctions de président qu'il exerçait depuis près de treize ans. Nous lui avons exprimé notre reconnaissance pour les services éminents qu'il a rendus à notre maison au cours d'une période difficile et nous lui avons conféré le titre de président honoraire. Avec l'agrément du ministre des finances et des affaires économiques, nous avons élu pour le remplacer M. Charles FARNIER, vice-président-directeur général. M. BIZOT a succédé à M. FARNIER comme directeur général.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1958

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1958, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de Commissaires aux comptes, mandat qui a été renouvelé par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires économiques en date du 30 juin 1958 (*J.O.* des 7 et 8 juillet 1958).

Le bilan au 31 décembre 1958, établi conformément aux prescriptions de la Commission de Contrôle des Banques, présente un total deFr. 369.297.002.992
contre, en 1957 359.349.586.926

soit une augmentation deFr. 9.947.416.066

Cette augmentation provient du développement de l'exploitation mais se trouve affectée d'une part, du chef de l'élimination de tous les postes d'actif et de passif des agences en Égypte, d'autre part, en raison de l'opération monétaire du 26 décembre 1958 qui a eu pour effet d'augmenter certains postes du bilan.

Le compte Pertes et Profits qui, comme précédemment et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 31 août 1937, fait apparaître les diverses provenances des bénéfices de l'exercice, accuse cette année,

à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents,	
un solde bénéficiaire de	Fr. 459.436.702
contre, en 1957	347.034.611

Il ressort donc, pour 1958, une augmentation de	Fr. 112.402.091
---	-----------------

Les provenances de la somme de 459.436.702 francs sont ainsi exprimées dans le compte Pertes et Profits, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation	Fr. 307.626.677
Portefeuille-titres et participations	95.629.543
Immeubles	56.180.482
comme ci-dessus	Fr. 459.436.702

Par rapport à 1957, on dégage une augmentation de 87.017.595 francs sur le résultat de la branche « Exploitation », de 3.109.525 francs sur les produits du « Portefeuille-titres et Participations » et de 22.274.971 francs pour les revenus des « Immeubles » par suite de l'augmentation des loyers.

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les créances douteuses ont fait l'objet de provisions justifiées.

Suivant les principes observés pour les exercices antérieurs, les rubriques « Portefeuille-titres » et « Immeubles » n'ont supporté aucune quote-part de frais généraux.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans le rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1958, au nombre de 639.994.

Ces parts bénéficiaires, conformément à la loi du 2 décembre 1945 modifiée par celle du 17 mai 1946, ont droit chacune à une répartition fixée

par le Conseil, qui ne peut être inférieure au dividende distribué à l'action pour l'exercice 1944, ou à 3 % de 2.253 francs, montant de sa valeur de rachat. Ce minimum brut de 67 fr. 59 est garanti par l'État et constitue, aux termes de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, une charge d'exploitation.

Déduction faite de cet intérêt minimum de 3 % qui s'élève à 43.257.194 francs, il reste à affecter un solde de 416.179.508 francs dont le projet de répartition comporte :

— l'attribution de 5 % au fonds de Réserve légale	Fr. 20.808.975
— une attribution supplémentaire de 132 fr. 41 aux 639.994 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1958	84.741.606
— attribution aux 800.000 actions au nominal chacune de 3.750 francs transférées à l'Etat.....	210.000.000
— attribution au Conseil d'administration	5.000.000
— attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de 206 fr. 145.....	3.107.847
— report à nouveau	92.521.080
TOTAL ÉGAL	Fr. 416.179.508

Le reliquat portera le Report à nouveau de 245.891.742 francs à 338.412.822 francs.

Pour compléter les explications qui précèdent, nous indiquons ci-après les mouvements des différents postes du bilan et éventuellement leurs particularités.

A l'Actif :

Le poste « Caisse, Trésor public, Banques d'émission » figure pour 8.921.517.224 francs au lieu de 14.317.435.363 francs. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à 38.000.991.894 francs, accusant une augmentation de 7.974.302.248 francs.

C'est une diminution de 283.063.274 francs qui se dégage du poste « Portefeuille-effets » qui passe de 230.961.953.907 francs à 230.678.890.633 francs. Le Réescompte a été calculé d'après les mêmes principes que les années précédentes.

Le compte « Coupons » présente une augmentation en s'élevant de 1.069.002.044 francs à 1.588.323.246 francs.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à 52.954.156.513 francs, en accroissement de 7.186.637.379 francs.

L'ensemble des « Avances garanties » revient de 9.136.657.274 francs à 6.136.806.428 francs et les « Avances et débiteurs divers » de 13.693.069.430 francs à 13.601.227.913 francs.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contrepartie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à 12.883.010.528 francs contre 10.596.726.541 francs.

Le poste « Titres » est de 2.525.930.161 francs, soit une augmentation de 503.886.673 francs correspondant à de nouvelles entrées en portefeuille, à une réévaluation complémentaire dont la contrepartie est portée au passif à la « Réserve spéciale de réévaluation » et à la revalorisation de titres notamment de ceux attribués pour la reconstruction d'immeubles détruits par faits de guerre.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à 1.956.148.452 francs contre 1.713.490.099 francs.

Le poste « Immeubles et mobilier » présente à 50 millions de francs une plus-value de 5 millions de francs, après amortissement presque total des acquisitions de l'année.

Au Passif :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de 9.005.899.273 francs, se trouvant ainsi portés à 105.173.620.645 francs. Les « Comptes courants » en diminution de 2.277.414.663 francs s'inscrivent pour 107.832.712.384 francs. Les « Banques et Correspondants » sont ramenés de 46.610.748.972 francs à 39.096.904.435 francs. Les « Comptes exigibles après encaissement » reviennent à 17.821.203.934 francs contre 20.945.689.290 francs.

Les « Créiteurs divers » ressortent à 39.839.625.156 francs soit, par rapport à l'an dernier, une augmentation de 6.590.149.227 francs. Ce poste comporte notamment, en dehors des provisions habituelles et de la provision pour impôts à régler, la provision pour éventualités diverses qui constitue une véritable réserve, ainsi que la Réserve de reconstitution des immobilisations détruites par faits de guerre augmentée par la revalorisation des titres de la Caisse Autonome de la Reconstruction et qui est assimilée fiscalement à la réserve de réévaluation.

Les « Dividendes restant à payer » représentent 6.272.024 francs et le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » est en augmentation de 4.100.442.411 francs.

Les « Comptes d'ordre et divers » créditeurs passent à 8.873.058.712 francs ; ils comportent notamment la « Réserve spéciale de réévaluation ».

Le poste « Réserves » passe de 530.909.555 francs à 546.041.508 francs ; cette augmentation provient de la dotation faite à la réserve légale au titre de l'exercice 1957.

Le capital social est sans changement et le report à nouveau est en augmentation de 60.643.458 francs en conformité avec la répartition faite des bénéfices de 1957.

Hors-bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « Effets escomptés circulant sous notre endos » accusent des augmentations respectives de 9.303.364.281 francs et 3.494.114.614 francs ; par contre les « Ouvertures de crédits confirmés » accusent une diminution de 1.202.616.054 francs.

Nous avons commenté au début de ce rapport les diverses rubriques du compte « Pertes et Profits » et indiqué le détail de la répartition proposée dans le rapport du Conseil.

Comme précédemment, nous avons procédé à des contrôles périodiques et, en ce qui concerne l'exercice 1958, les inventaires, le bilan et le compte Pertes et Profits ont fait l'objet par nous des pointages et des vérifications habituels.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 26 mars 1959.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
R. LELEU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1958

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du C.N.E.P. est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles. Toutes ces opérations ne sont donc mentionnées ici qu'autant que de besoin.

D'autre part, il a été consenti à des membres du Personnel de nouveaux crédits non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946.

Paris, le 26 mars 1959.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
R. LELEU.

BILANS AU

31 DÉCEMBRE 1958

avant répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... Fr.	8.921.517.224	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 105.173.620.645
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	38.000.991.894	COMPTES COURANTS	107.832.712.384
PORTEFEUILLE-EFFETS	230.678.890.633	BANQUES ET CORRESPONDANTS	39.096.904.435
COUPONS	1.588.323.246	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	17.821.203.934
COMPTES COURANTS	52.954.156.513	CRÉDITEURS DIVERS	39.839.625.156
AVANCES GARANTIES.....	6.136.806.428	ACCEPTATIONS A PAYER	12.883.010.528
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	13.601.227.913	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	6.272.024
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	12.883.010.528	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	33.519.225.222
TITRES.....	2.525.930.161	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	8.873.058.712
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	1.956.148.452	RÉSERVES	546.041.508
IMMEUBLES ET MOBILIER	50.000.000	CAPITAL	3.000.000.000
		REPORT A NOUVEAU	245.891.742
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	459.436.702
TOTAL	Fr. 369.297.002.992	TOTAL.....Fr.	369.297.002.992

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... Fr.	72.343.272.598
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	72.242.847.197
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	34.833.990.281

après répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 8.921.517.224	COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 105.173.620.645
BANQUES ET CORRESPONDANTS	38.000.991.894	COMPTES COURANTS	107.832.712.384
PORTEFEUILLE-EFFETS	230.678.890.633	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	39.096.904.435
COUPONS	1.588.323.246	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.	17.821.203.934
COMPTES COURANTS.....	52.954.156.513	CRÉDITEURS DIVERS.....	39.844.625.156
AVANCES GARANTIES.....	6.136.806.428	ACCEPTATIONS A PAYER.....	12.883.010.528
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	13.601.227.913	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	347.378.671
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	12.883.010.528	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	33.519.225.222
TITRES	2.525.930.161	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	8.873.058.712
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	1.956.148.452	RÉSERVES	566.850.483*
IMMEUBLES ET MOBILIER	50.000.000	CAPITAL	3.000.000.000*
		REPORT A NOUVEAU.....	338.412.822
TOTAL..... Fr.	369.297.002.992	TOTAL	Fr. 369.297.002.992

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... Fr.	72.343.272.598
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	72.242.847.197
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	34.833.990.281

(*) A la suite de la décision prise par la Commission de Contrôle des banques en date du 10 juin 1959, le capital est porté à Fr. 6.000.000.000 par incorporation de réserves. Après réalisation de cette opération, les réserves au bilan seront de Fr. 1.000.000.000.

COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Intérêt de 3 %, soit : Fr. 67,59 sur 639.994 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945).	Fr. 43.257.194
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET	416.179.508
	Fr. 459.436.702
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	
5 % de Fr. 416.179.508	Fr. 20.808.975
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Attribution supplémentaire Fr. 132,41 par part	84.741.606
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Sur 800.000 actions de Fr. 3.750.	210.000.000
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	5.000.000
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit Fr. 206,145 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	
	3.107.847
REPORT A NOUVEAU	92.521.080
	Fr. 416.179.508

REPORT A

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	Fr. 338.412.822
	Fr. 338.412.822

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1958

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	Fr. 307.626.677
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	95.629.543
— IMMEUBLES	56.180.482
	Fr. 459.436.702
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1958	Fr. 416.179.508
	Fr. 416.179.508

NOUVEAU

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1957	Fr. 245.891.742
REPORT DE L'EXERCICE 1958	92.521.080
	Fr. 338.412.822

R É S O L U T I O N S

adoptées par la commission de contrôle des banques
dans sa séance du 10 juin 1959

PREMIÈRE RÉOLUTION

La commission de contrôle des banques, conformément aux propositions du conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires aux comptes :

— Approuve les comptes de l'exercice 1958 arrêtés au 31 décembre 1958 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à 200 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946.

Et à 206,145 francs par part, le dividende revenant aux parts de fondateur conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

— L'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris transférées à l'Etat d'une somme totale de 210 millions de francs ;

— Le versement au conseil d'administration d'une somme de 5 millions de francs à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉOLUTION

La commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

R É S O L U T I O N

relative à l'augmentation du capital
et à la modification des statuts

Conformément aux propositions que lui a soumises le conseil d'administration du Comptoir National d'Escompte de Paris, la commission de contrôle des banques décide :

1° de transférer des provisions devenues disponibles pour un montant de 1.453.697.645 francs et une partie, soit 300 millions de francs, du report à nouveau, au poste général « Réserves » qui, compte tenu d'une partie de la Réserve spéciale de réévaluation et de la Réserve de reconstitution des immobilisations détruites par faits de guerre, se trouvera porté à 4 milliards de francs ;

2° d'augmenter le capital social de ladite banque de 3 milliards de francs, son montant actuel, à 6 milliards de francs au moyen de l'incorporation audit capital de la somme de 3 milliards de francs prélevée sur les réserves, savoir :

— Réserve spéciale de réévaluation.....	Fr. 1.565.300.304
— Réserve de reconstitution des immobilisations détruites par faits de guerre.....	Fr. 119.403.794
— Autres réserves	Fr. 1.315.295.902

Après ces prélèvements le poste « Réserves » sera porté au bilan pour 1 milliard de francs.

La commission prend acte de ce que l'augmentation du capital du Comptoir National d'Escompte de Paris sera réalisée par l'échange des 800.000 actions actuellement existantes d'une valeur nominale de 3.750 francs contre 600.000 actions d'une valeur nominale de 10.000 francs.

3° Les porteurs de parts de fondateur du Comptoir National

d'Escompte de Paris conserveront l'intégralité des droits qu'ils tiennent des statuts :

a) Leur droit aux dividendes annuels restera calculé tel qu'il existe actuellement en fonction d'un capital de 400 millions de francs ;

b) En cas de liquidation, le boni à partager entre les actions et les parts sera déterminé par le reliquat subsistant après remboursement d'un capital de 400 millions de francs, augmenté des réserves appartenant aux seuls actionnaires et prélèvement, au profit exclusif des parts, de la portion de réserves correspondant à leur attribution statutaire non distribuée lors de la présente capitalisation et de celle du 8 juin 1955.

La commission approuve l'ensemble de ces opérations qui prennent effet du jour de la présente résolution.

Comme conséquence de ces décisions les articles 4 et 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris sont modifiés comme suit :

ARTICLE 4. — *Premier alinéa.*

« Le capital est fixé à 6 milliards de francs ; il est représenté par 600.000 actions de 10.000 francs nominal qui sont la propriété de l'Etat en vertu de la loi du 2 décembre 1945. »

Le reste de l'article sans changement.

ARTICLE 26. — *Premier alinéa.*

« Sous réserve des droits à exercer par les porteurs de parts de fondateur conformément aux articles 40, 41 et 44 des anciens statuts et compte tenu des résolutions prises par la commission de contrôle des banques les 8 juin 1955 et 10 juin 1959 à la suite des augmentations du capital, élevé d'abord de 400 millions à 3 milliards de francs, puis porté ensuite de 3 milliards de francs à 6 milliards de francs, le compte de profits et pertes est établi par inscription. »

Le reste de l'article sans changement.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE: 14, rue Bergère

• SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|---|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • A. 147, Bd St-Germain. • B. 55, Rue de Rivoli. • C. 23, Bd Diderot (G. de Lyon). • D. 2, Rue Rambuteau. • E. 16, Rue Turbigo. • F. 15, Place de la République. • G. 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette. | <ul style="list-style-type: none"> • H. 2, Rue du Quatre-Septembre. • I. 80-82, Bd Magenta. • J. 19, B^{de} de Strasbourg. • L. 86, Rue de Clichy. • M. 87, Av. Kléber. • N. 35, Av. Mac-Mahon. • O. 71, Boulevard Montparnasse. • P. 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille). • R. 53, Bd Saint-Michel. | <ul style="list-style-type: none"> • S. 2 bis, Av. des Gobelins. • T. 2, Bd de Courcelles. • U. 49, Av. des Champs-Élysées. • V. 90, Avenue du Général-Leclerc. • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). • X. 40, R. du Commerce. • Y. 113, Fg St-Honoré. • Z. 2, Pl. St-Augustin. | <ul style="list-style-type: none"> • AB. 39, Rue de Ménilmontant. • AC. 14, Rue Bergère. • AD. 25, Bd Barbès. • AE. 44, R. La Fayette. • AF. 199, Bd Voltaire. • AG. 2, Chaussée de la Muette. • AH. 47 bis, Avenue Bosquet. • AJ. 50, Rue d'Auteuil. • AK. 9, Rue du Havre. | <ul style="list-style-type: none"> • AL. 93, Av. de Villiers. • AN. 96, Av. Victor-Hugo. • AP. 1, Pl. Gambetta. • AR. 2, R. P.-Semart (square Montholon). • AT. 12, Bd Raspail. • AV. 168, R. de Belleville. • AY. 44, Rue Etienne-Marcel. • BA. 6, Av. Friedland. |
|---|---|---|--|--|

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> * Arnouville. Asnières. Aubervilliers. * Bondy. • Bourget (Le). Charenton. Chaville. | <ul style="list-style-type: none"> Clichy-la-Garenne. Colombes. • Elisabethville-sur-Seine. • Enghien-les-Bains. Ermont. * Garches. | <ul style="list-style-type: none"> Levallois-Perret. Livry-Gargan. • Mantes-la-Jolie. * Marines. Montreuil-sous-Bois. Montrouge. • Neuilly-sur-Seine. | <ul style="list-style-type: none"> • Noisy-le-Sec. • Pontoise. • Puteaux. Rosny-sous-Bois. Saint-Denis. • St-Germain-en-Laye. Sarcelles. | <ul style="list-style-type: none"> * Taverny. • Versailles. Vésinet (Le). Vincennes. * Viroflay. Vitry-sur-Seine. |
|--|---|--|---|---|

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS L'UNION FRANÇAISE :

- | | | | | |
|---|---|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • LONDRES • BRUXELLES • MONTE-CARLO • BOMBAY • CALCUTTA | <ul style="list-style-type: none"> MELBOURNE • SYDNEY SYDNEY-PITT STREET AMBATONDRAZAKA DIEGO-SUAREZ | <ul style="list-style-type: none"> FARAFANGANA FIANARANTSOA MAJUNGA MANAKARA MANANJARY | <ul style="list-style-type: none"> MOROMBÉ TAMATAVE • TANANARIVE-COLBERT TANANARIVE-LIBÉRATION TULEAR | <ul style="list-style-type: none"> • TUNIS TUNIS-AL-DJAZIRA • BIZERTE SOUSSE SFAX |
|---|---|---|--|--|

REPRÉSENTATIONS PERMANENTES :

En Argentine : *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES.

Au Brésil : Rua 24 de Mayo, 276, SAO-PAULO.

En Inde : 19 A, Ratendon Road, NEW-DELHI.

- (•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
- * Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|--|--|---|--|---|--|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abbeville. • Agen. * Aiguebelle. * Aiguesperse. * Aigues-Mortes. * Aiguillon. * Aire-sur-l'Adour. * Aix-en-Othe. * Aix-en-Provence. * Aix-les-Bains. * Alban. • Albi. • Alençon. • Alès. Alger. * Allanche. * Allasac. * Ambarès. * Ambérieu-en-Dombes. * Ambès. • Amiens. * Ancenis. * Andrezieux. • Angers. • Angoulême. * Annecy. * Anneyron. * Annonay. • Antibes. * Antrain. * Apt. * Ardentes. * Ardes-sur-Couze. • Argenton-sur-Creuse. • Arles. • Armentières. * Arnay-le-Duc. * Arnéke. • Arras. * Ars-en-Ré. * Arudy. * Aubagne. * Aubigné. • Auch. * Aulnay-de-Saintonge. * Auneau. • Aurillac. * Auriol. • Autun. * Auxerre. * Availles-Limouzine. • Avignon. | <ul style="list-style-type: none"> Bordeaux-Capucins. Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs. Bordeaux-Barrière de Toulouse. * Boulay. • Boulogne-sur-Mer. Boulou (Le). * Bourbon-Lancy. * Bourboule (La). Bourcefranc. * Bourg-Achard. * Bourg-de-Thyzy. • Bourg-en-Bresse. • Bourges. * Bourgueil. * Boussac. * Branne. * Brantôme. * Brassac. • Brest. * Briatexte. * Bricquebec. * Brienne-le-Château. • Brioude. • Brive. * Brizambourg. • Bruyères. * Burie. * Buxières-les-Mines. | <ul style="list-style-type: none"> Cadillac-sur-Garonne. • Caen. • Cagnes-sur-Mer. • Cahors. • Calais. • Calvignat. * Cambrai. * Cannes. * Capesang. • Carcassonne. * Carmaux. • Carpentras. * Cascastel-les-Corbières. * Cassel-Gare-Bavinchove. * Cassis. * Castelnaudary. * Castillonnes. Castillon-la-Bataille. • Castres. * Caussade. * Cavaillon. * Caylus. • Celles-sur-Belle. * Cergy-la-Tour. * Cérét. * Chabanais. * Chablis. * Chabris. * Chalonnais-sur-Loire. • Châlons-sur-Marne. • Chalons-sur-Saône. • Chambéry. * Chambéry. * Chambly. Chambon-Feugerolles(Le). * Champagnac-le-Vieux. • Charleville. * Charly-sur-Marne. * Chartres. * Chataigneraie (La). Château-d'Oléron (Le). * Chateaugiron. * Châteauneuf-sur-Sarthe. * Châteauneuf-en-Thymerrais. • Châteaurenard. • Châteauroux. Château-Thierry. * Chatel. * Châtelleraud. * Châtelleraud. * Châtillon-en-Bazois. Châtillon-sur-Seine. * Châtillon-sur-Sèvre. * Chaumes-en-Brie. • Chauny. • Chef-Boutonne. * Chemillé. • Cherbourg. * Chéroy. • Cholet. | <ul style="list-style-type: none"> * Cirey-sur-Vezouze. • Clermont-de-l'Oise. • Clermont-Ferrand. • Clermont-l'Hérault. * Clisson. Cluses. • Cognac. * Combronde. * Compiègne. • Concarneau. * Condé-sur-Noireau. * Confolens. * Conlie. * Conneré. * Contres. * Corbeil. * Courçon-d'Aunis. * Courtenay. * Cosne-sur-Loire. * Couhé-Vérac. * Coulonges-sur-l'Autize. * Cour-Cheverny. * Coutances. * Coutarnes. * Coutras. * Cozes. * Craponne-sur-Arzon. * Crau (La). * Crèvecœur-le-Grand. * Cuers. * Culan. | <ul style="list-style-type: none"> * Dammartin-en-Goële. • Dax. • Deauville. • Dieppe. * Dijon. * Dinard. * Diou. * Dives-sur-Mer. • Dole. * Domart-en-Ponthieu. * Dombasle-sur-Meurthe. * Dorât (Le). • Douai. • Dreux. * Duclair. * Dunkerque. | <ul style="list-style-type: none"> * Ebreuil. * Eglise-Neuve-d'Entraigues. • Elbeuf. * Epervan. * Epinal. * Ernée. * Esbly. * Etables. * Etaules. • Evian-les-Bains. • Evreux. * Excideuil. * Eymet. * Eysines. | <ul style="list-style-type: none"> * Falaise. * Fère-en-Tardenois. • Ferté-Bernard (La). • Ferté-Macé (La). * Fegersheim. * Feurs. • Firminy. * Flers-de-l'Orne. * Fleurance. * Flixécourt. * Flotte-en-Ré (La). * Fontainebleau. * Fontenay-le-Comte. * Fontenay-Trésigny. * Fouras. * Fourchambault. * Fresnay-sur-Sarthe. Frontignan. | <ul style="list-style-type: none"> • Ganges. • Gannat. * Gardanne. * Gemozac. * Genillé. * Givors. * Gonfaron. | <ul style="list-style-type: none"> * Gonnevill-la-Mallet. * Gourdon. * Graçay. * Grand-Lucé (Le). • Graulhet. • Grenoble. * Guerche-de-Bretagne(La). * Guerche-sur-l'Aubois (La) * Guignes-Rabutin. * Guignicourt. * Guitres. | <ul style="list-style-type: none"> * Hagondange. * Halluin. * Harfleur. * Hasparren. • Havre (Le). * Haye-du-Puits (La). • Hazebrouck. * Hennebont. * Henrichemont. * Honfleur. ** Hossego. • Hyères. | <ul style="list-style-type: none"> * Illkirch-Graffenstaden * Isle-en-Jourdain (L'). * Isle-Jourdain (L'). • Issoire. • Issoudun. | <ul style="list-style-type: none"> * Jargeau. • Jarnac. ** Juan-les-Pins. * Juillac. | <ul style="list-style-type: none"> * Lacane. * Lagnes. * Lempdes. * Lancey. * Landrecies. * Lapeais. • Langon. * Lannemezan. * Lanouaille. • Laon. * Laroquebrou. * Lautrec. * Laval. * Lavandou (Le). * Lavelanet. * Lectoure. * Lenclouire. • Lens. Le Puy. * Lesparre. * Levroux. * Lezay. • Lezignan-Corbières • Libourne. * Liguil. • Lille. * Lillebonne. • Limoges. • Limoux. • Lisieux. * Lisle. * Livron. • Loches. * Lodèves. * Londe (La). * Longué. * Lons-le-Saunier * Lonzac. Lorient. * Lorignac. * Lormont. ** Lourdes (La). * Luc (Le). * Lude (Le). • Lunéville. * Lusignan. * Lussac-les-Châteaux * Luz-Saint-Sauveur. * Luzy. • Lyon. Lyon-Bachut. Lyon-Brotteaux. Lyon-Charpenne. Lyon-Croix-Rousse. Lyon-Guillotière. |
|--|---|---|--|--|---|--|---|--|---|--|--|--|

- (•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
- (*) Agences fonctionnant périodiquement.
- (**) Bureaux de saison.

(Suite au verso.)

*Lyon-Jean-Macé
Lyon-La Fayette.
Lyon-Perrache.
Lyon-Vaise.
Lyon-Villeurbanne.

●Mâcon.
*Magnac-Laval.
●Mans (Le).
*Manzat.
*Marans.
●Marmanda.
*Marnay.
●Marseillan.
●Marseille.
Marseille-République.
*Massiac.
*Martigne-Briand.
*Matha.
●Maubeuge.
*Maubourguet.
●Mauléon-Soule.
*Maur.
*Mauzé-sur-le-Mignon.
●Mayenne.
*Mayet.
●Mazamet.
●Meaux.
*Mehun-sur-Yèvre.
*Melle.
●Melun.
*Merville.
*Mesle-sur-Sarthe (Le).
●Metz.
*Meung-sur-Loire.
Millau.
*Miramont-de-Guyenne.
*Mirabeau-en-Poitou.
*Monségur.
●Montauban.
*Montauban-de-Bretagne.
*Montbard.
*Montbéliard.
●Montbrison.
●Mont-de-Marsan.
*Mont-Dore (Le).
●Montélimar.
*Montfrin.
Montgeron.
*Monthureux-sur-Saône.
●Montluçon.
Montmédy.
●Montpellier.
*Montréal.
*Montresor.
*Montrevel.
*Montsalvy.
*Mortagne-sur-Gironde.
●Moulins.
*Moulins-Engilbert.
●Mouy.
●Mulhouse.
●Murat.
*Mussidan.

●Nancy.
●Nantes.
●Narbonne.
*Navarrenx.
*Nay.
*Nérondes.
*Neuilly-Saint-Front.
*Neussargues.
*Neuville-de-Poitou.
●Nevers.
●Nice.
*Nice-Abattoirs.
●Nîmes.
●Niort.
*Nogent-le-Roi.
*Nogent-sur-Seine.

*Nontron.
*Nort-sur-Erdre.
*Notre-Dame-de-Gravenchon.

*Oisemont.
*Ollioules.
●Olonzac.
●Oloron-Sainte-Marie.
●Onzain.
*Oradour-sur-Vayres.
●Orange.
●Orléans.
*Ormes (Les).
*Oucques.
*Ouzouer-le-Marché.
*Paimbœuf.
*Pallice (La).
*Pardies.
*Patay.
●Pau.
Pauillac
*Paulhaguet.
*Peage-du-Roussillon (Le).
*Pellegrue.
●Périgueux.
●Péronne.
●Perpignan.
*Pierrelatte.
*Pieux (Les).
*Pignans.
*Plancoët.
*Plouay.
●Poitiers.
*Poix.
*Poligny.
*Pons.
*Pont-Aven.
●Pont-à-Mousson.
*Pont-Saint-Esprit.
*Pont-Sainte-Maxence.
*Pont-sur-Yonne.
*Pornic.
*Pornichet.
*Port-à-Binson.
*Port-la-Nouvelle.
Port-Vendres.
*Pouancé.
*Prades.
*Pré-en-Bail.
*Prémery.
*Privas.
*Puy-laurens.

●Quimper.
*Quatre-Routes (Les).

*Rayol (Le).
●Reims.
●Remiremont.
●Rennes.
●Réole (La).
*Requista.
●Riom.
●Rive-de-Gier.
●Roanne.
*Roche-Bernard (La).
*Rochechouart.
●Rochefort-sur-Mer.
*Roche-la-Molière.
●Rochelle (La).
●Rocroi.
●Rodez.
*Rognac.
●Romans.
●Romilly-sur-Seine.
*Roquefort-sur-Soulzon.
*Roquemaure.

●Roubaix.
●Rouen.
*Rouget (Le).
*Rumilly.

●Saint-Amand-les-Eaux.
*Saint-Ambroix.
*Saint-Antonin.
*Saint-Aout.
*Saint-Astier.
*Saint-Bévin-les-Pins.
●Saint-Briec.
●Saint-Chamond.
*Saint-Chinian.
●Saint-Claude.
*Saint-Denis-d'Oléron.
*Saint-Didier-en-Velay.
*Saint-Etienne.
*Saint-Etienne-Bellevue.
*Saint-Etienne-de-Mont-

Luc.
*Saint-Florent.
*Saint-Gaultier.
*Saint-Geniès.
*Saint-Georges-d'Oléron.
*Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.
*Saint-Hippolyte-du-Fort.
●Saint-Jean-d'Angély.
*Saint-Jean-de-Bruel.
*Saint-Jean-du-Gard.
●Saint-Junien.
*Saint-Just-en-Chaussée.
*Saint-Laurent-d'Aigouze.
*Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Saint-Léger-sur-Dheûne.
●Saint-Lô.
*Saint-Louis.
●Saint-Malo.
*Saint-Médard-en-Jalles.
●Saint-Nazaire.
●Saint-Omer.
*Saint-Pierre-des-Nids.
*Saint-Pierre-Eglise.
*Saint-Pierre-le-Moutier.
*Saint-Pierre-d'Oléron.
*Saint-Pierre-sur-Dives.
●Saint-Quentin.
*Saint-Quentin-la-Poterie.
*Saint-Rambert-sur-Loire.
*Saint-Romain-de-Colbosc.
*Saint-Saulge.
*St-Savin-sur-Gartempe.
*Saint-Servan-sur-Mer.
*Saint-Sever-sur-l'Adour.
**Saint-Tropez.
*Ste-Geneviève-des-Bois.
Sainte-Marie-de-Ré.
*Sainte-Sigolène.
●Saintes.
*Saint-Yorre.
Sallanches.
*Salles-Curan.
●Salon.
*Samatan.
*Sarzeau.
*Saulieu.
●Saumur.
*Sauveterre-de-Guyenne.
*Sauxillanges.
*Scaër.
*Scionzier.
●Sedan.
*Sées.
*Ségonzac.
●Ségré.
Sérémange.
●Sens.
●Sète.
*Seurre.

Sillé-le-Guillaume
●Soissons.
*Soilliès-Pont.
*Sorgues.
*Souillac.
*Sourdeval-la-Barre.
*Soustons.
*Souterraine (La).
●Strasbourg.
*Strasbourg-Bourse.
*Surgères.
*Sury-le-Comtal.
*Suze (La).

*Talaudière (La).
●Tarbes.
*Tardets.
*Targon.
*Tartas.
*Tavaux.
*Teil (Le).
*Terrasson.
*Tessy-sur-Vire.
●Thionville.
*Thiviers.
*Thouarcé.
*Tinchebray.
*Tocane-Sainte-Apre
*Tonnav-Boutonne.
*Tonnav-Charente.
*Tonneins.
*Torfou-Tiffanges.
●Toulon.
●Toulouse.
●Tourcoing.
●Tours.
●Tremblade (La).
●Trouville.
●Troyes.

*Uzès.

*Vaas.
*Val-André-Pléneuf.
●Valence.
*Valence-d'Agen.
*Valence-d'Albigeois.
●Valenciennes.
*Vallauris.
*Vannes.
*Vatan.
Vendôme.
*Verdun-sur-le-Doub
*Vermenton.
*Vernoil-le-Fourrier
*Vernon.
*Vernoux.
*Vic-Fézensac.
●Vichy.
*Vic-sur-Cère.
*Vic-sur-Seille.
●Vienne.
●Vierzon.
*Vigan (Le).
*Vihiers.
*Villaines-la-Juhe
*Villandraut.
*Villefort.
*Villefranche-de-Panat.
*Villefranche-sur-Saône.
●Villeneuve-sur-Lot.
*Villereal.
*Villers-Bocage.
Vire.
●Vitré.
●Voiron.
*Voreppe.
*Voves.

*Wormhoud

(●) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.